N°162
3ème trimestre
2021

# Bouffée d'Air

Le bulletin de l'association
Environnement et développement alternatif

Grégoire Jacob

## Edito

### Nous comporter autrement : en serons-nous capables ?

Des inondations meurtrières à nos portes en Belgique et en Allemagne, un dôme de chaleur au Canada avec des températures proches de 50 degrés en lieu et place de 20 degrés habituellement, des incendies sans fin en Californie, des inondations géantes en Chine et en Inde... une fois de plus, l'été aura été meurtrier.

A la lecture du dernier **rapport du GIEC**, cet été 2021 est certainement à l'image des étés à venir. L'impact de cette publication plus retentissant que les alertes précédentes est d'autant mieux perçu qu'à ce jour encore, **les preuves sont évidentes**, mais, dans un monde où une actualité chasse l'autre, où une catastrophe remplace rapidement une autre, où l'immédiat prime sur le long terme, il est bon de **s'appuyer** une fois de plus sur les conclusions de ce nouveau rapport en dénonçant ce qui devient intolérable et porter à connaissances les engagements citoyens qui émergent pour les démultiplier.

**Les niveaux de certitude sont hélas incontestables : qu'en retenir ?**

- Que le réchauffement est déjà une réalité : nous avons atteint +1,1°C par rapport à l'époque pré-industrielle
- Que le lien entre ce réchauffement, la multiplication des évènements climatiques extrêmes et l'activité humaine est prouvé
- Que nous n'échapperons pas à un réchauffement d'au moins 1,5°C d'ici peu
- Que le niveau des océans n'a jamais augmenté à un tel rythme depuis au moins 3000 ans et que cela va se poursuivre malgré des changements même drastiques
- Que les pôles se réchauffant plus vite, les étés sans glace en Arctique feront naitre des risques liés à la fonte du permafrost, à l'accès aux ressources minières très convoitées sans parler des enjeux géopolitiques de nouvelles voies maritimes encore inaccessibles il y a peu
- Que les points de bascule irréversibles font partie des éléments à intégrer dans l'analyse des mesures à prendre
- Qu'atteindre l'objectif des accords de Paris (réchauffement maintenu largement sous les 2°C) est encore possible à condition de changer radicalement nos façons de faire sans rejets de gaz à effets de serre à brève échéance

Le rapport ne dit pas comment faire pour y arriver, mais c'est à nous tous, citoyens, entreprises, collectivités de faire en sorte que la mobilisation soit générale et de peser sur les décisions politiques à venir. Serons-nous capables de nous comporter autrement ? De réussir à faire la part des choses entre le futile et l'essentiel, de ne pas succomber aux sirènes de l'ultra-consommation, de mettre notre confiance en des représentants politiques qui oseront aborder ces sujets sans démagogie ?

**Depuis plus de 30 ans** les membres successifs d'EDA n'ont cessé d'alerter à ce sujet et de proposer des alternatives. Face à l'urgence évidente, c'est avec confiance et détermination que nous envisageons néanmoins l'avenir car les citoyens surtout les jeunes sont déterminés à agir pour tenter d'éviter les risques de crises engendrés par les drames climatiques : nos propositions sont en passe d'enfin se concrétiser ! Changer et aider à faire changer nos modes de vie, **ce qui est encore possible** et de toutes façons nécessaire, ne peut qu'être bénéfique à long terme pour envisager un avenir plus serein et responsable sur cette planète.

Car ne l'oublions pas, la planète n'a pas besoin d'êtres humains pour poursuivre ses rotations mais nous, oui, **nous avons besoin d'une planète telle qu'elle était il y a peu pour vivre et assurer un bien être mondial le plus solidaire possible.**

# Il y a urgence à agir !

## Sommaire


Gilles Clément - Notre Dame des Plantes p. 2

Les alertes et mises en garde se précisent p. 3

Des citoyens pas assez entendus malgré beaucoup d'engagements :
des constats amers p. 4

Des initiatives positives existent heureusement ! p. 6
Elles sont souvent le fait d'initiatives citoyennes p. 6

Marie-Emmanuelle Grignon, notre correspondante en Bretagne p. 7
Perma G'Rennes, une micro-ferme en permaculture à Rennes p. 7

Initiatives d'agriculture urbaine :
Le jardin des enfants de Lorgues – I Lorgues You ! p. 8

Actualités EDA p. 10


## Gilles Clément – Notre Dame des Plantes

Un rêve ? Une utopie ? Rénover la cathédrale en y créant un jardin, lieu de partage, d'élévation spirituelle par excellence... Est-ce envisageable ??

***« Le féroce acharnement à maintenir le modèle de croissance obligatoire, détruisant toute vie sur la planète mais confortant l'illusion du bonheur par l'enflure du PIB exige que l'on fasse comme avant, sans complexe et si possible en en rajoutant un peu... »***

Des propos qui rejoignent notre ressenti en cet été 2021.. Sommes-nous capables de changer ??

Les alertes climatiques se sont multipliées : trop de personnes déjà ont perdu la vie face à la violence des inondations ou des incendies. Pour d'autres ce sont leurs habitations, leurs animaux leurs terres qui ont été anéanties. Au niveau mondial les dégâts de l'été 2021 amplifient encore ceux de l'été 2020 qui concernaient notamment l'Australie ou la Californie.

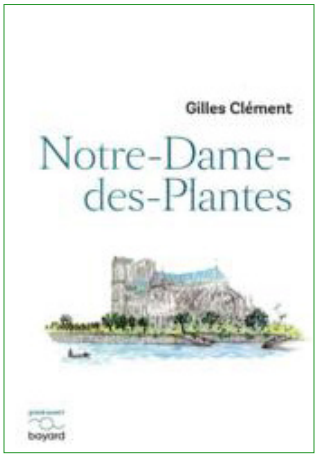


Les pertes faune flore, biodiversité sont déjà irréversibles mais les dirigeants des multinationales prédatrices tentent encore d'engranger d'indécents revenus au mépris de décisions majeures. Les instances politiques quant à elles recherchent encore à retrouver une hypothétique croissance malgré la pandémie qui perdure et accroit encore les inégalités au niveau mondial en privant de très nombreux êtres humains d'une vaccination à laquelle ils n'ont même pas le choix d'accéder.

**Cependant...**
en maints endroits des initiatives citoyennes adaptées aux changements de moyens de production et de consommation à mettre en œuvre existent et ne demandent qu'à être mieux connues et surtout enfin encouragées !

# Les alertes et mises en garde se précisent

**Les conclusions du dernier rapport du GIEC sont implacables : les décideurs au niveau mondial sauront-ils les entendre et surtout ENFIN en tenir compte ???**

Le réchauffement climatique lié essentiellement aux activités humaines a déjà des conséquences irréversibles et les changements à venir ne peuvent être atténués que par une baisse radicale des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la part des principaux pays émetteurs :

- ce que les premières victimes espèrent,
- ce que de nombreuses associations souhaitent et mettent déjà en œuvre à leur niveau suivis en cela par de plus en plus de citoyens conscients de l'urgence à agir

**mais cela nécessite**

- la coordination de tous les États
- des décisions que les responsables politiques tardent encore trop à prendre
- des pressions financières de la part des diverses instances internationales sur les multinationales extractivistes ou marchandes qui tardent à réorienter leurs activités pour rentabiliser encore jusqu'à l'extrême limite des investissements ou pratiques qu'ils savent pourtant condamnés à court terme et surtout lourds de conséquences sur le climat.

Les constats sont multiples et si la fonte accélérée des glaciers des calottes polaires entrainent déjà une montée du niveau des océans, celle des glaciers de montagne privera bientôt les fleuves qui en dépendent d'une eau qui semblait pouvoir couler indéfiniment il n'y a pas si longtemps.

Les experts de 195 pays qui ont examiné et approuvé les conclusions du rapport pourront-ils influencer les négociations mondiales à prendre lors de la prochaine COP – conférence des parties ?

## La cop 26 : un énorme défi encore possible à relever en 2021 ?

Le terme « COP » signifie « Conférence des Parties » à la Convention de l'Onu sur le climat. Cette convention internationale a été adoptée en 1992 pour maîtriser l'augmentation des gaz à effet de serre causée par l'homme, dans le but d'éviter un dérèglement dangereux du climat. En 2015, Paris a accueilli la COP 21 : le succès était au rendez-vous car les engagements signés par de très nombreux pays suscitaient de grands espoirs mais, **facultatifs**, cinq ans plus tard les résultats sont décevants.

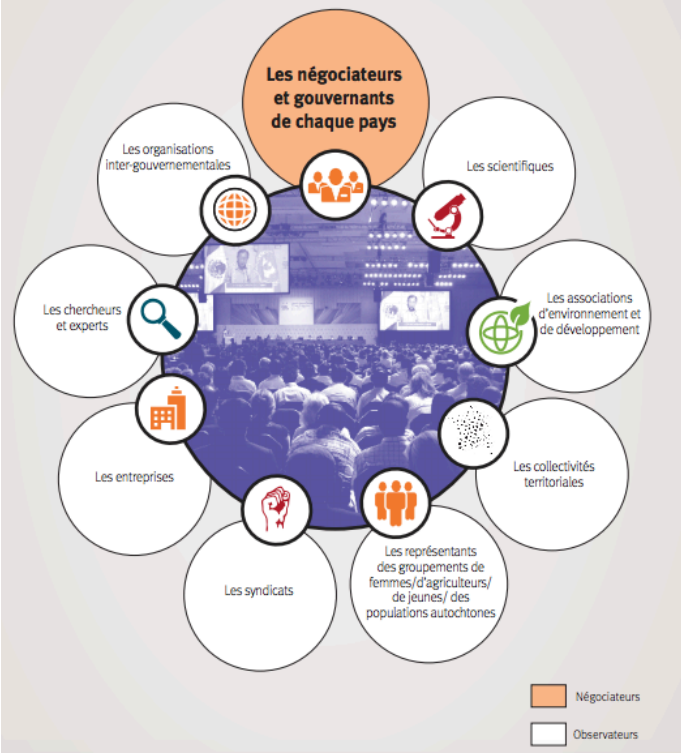


Initialement prévue en novembre 2020, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques **COP 26**, accueillie par le Royaume-Uni en partenariat avec l'Italie, se tiendra **du 31 octobre au 12 novembre 2021** au Scottish Event Campus (SEC) à **Glasgow**, au Royaume-Uni.

La COP25 qui avait lieu à Madrid en 2019 s'est soldée par un échec durement ressenti par les jeunes militants venus du monde entier. Ils ont amèrement vécu l'impossibilité des états à signer le moindre accord à propos de décisions majeures à prendre face à l'évidence d'effets déjà catastrophiques du changement climatique. Malgré la montée irrémédiable des eaux pour les peuples vivant sur plusieurs îles du Pacifique, malgré les effets néfastes de la déforestation massive qui perdure en Amazonie et autres continents, malgré de multiples alertes, les responsables politiques présents ont été incapables de répondre à l'urgence des enjeux vitaux pour l'humanité entière du fait de querelles et marchandages entre les États qu'ils représentaient allant même parfois pour certains jusqu'à remettre en question les données des experts scientifiques.

Les grands émetteurs que sont la Chine, l'Inde, les États-Unis, l'Australie ou le Brésil ont préféré jouer chacun leur propre partition, minant toutes les propositions de consensus. **Ces rencontres sont-elles encore utiles ?** Elles découragent plus qu'elles ne suscitent d'intérêt pour les engagements démocratiques qu'elles sont censées encourager. Au contraire, faute de résultats tangibles, elles risquent de nourrir de la défiance et un fatalisme qui pourrait devenir contreproductif.

La COP26 se donne comme objectif majeur de faire en sorte que les États déjà engagés par l'Accord de Paris s'entendent sur un système mondial du calcul de la taxe carbone pour réduire drastiquement les émissions de Gaz à Effets de Serre -GES-, pour mettre fin à l'usage des énergies fossiles à brève échéance et instaurer davantage de transparence dans les tractations financières en éradiquant les paradis fiscaux. **A suivre !**

**La France est loin d'avoir atteint les objectifs pour lesquels elle s'était engagée en 2015 : les récents rappels à l'ordre le prouvent.**

- **3 février 2021**, le tribunal administratif a qualifié d'illégale l'inaction climatique de l'État, une faute pour non-respect de ses engagements en matière de réduction des rejets de GES : **une condamnation historique** suite aux plaintes déposées par le collectif d'associations **« l'affaire du siècle »**. Deux mois pour agir, telle est l'injonction adressée au gouvernement qui a pris acte de cette décision, reconnu le retard pris à mettre en œuvre les mesures indispensables. D'emblée il s'est engagé à mobiliser une grande partie des fonds du plan de relance à la rénovation thermique des bâtiments publics ou privés et des logements.

- **4 août 2021, le conseil d'État condamne l'État** à payer 10 millions d'euros pour n'avoir pas pris les mesures «suffisantes» pour améliorer la qualité de l'air. **Une lourde sanction infligée** au gouvernement suite aux constats d'objectifs loin d'être atteints. En effet, en juillet 2020 le Conseil d'État avait ordonné au gouvernement de mettre en œuvre des plans de réduction des niveaux de particules PM10 (diamètre inférieur ou égal à 10 microns) et/ou de dioxyde d'azote (NO2, notamment associé au trafic routier) dans treize zones pour améliorer la qualité de l'air. Un an plus tard, la plus haute juridiction administrative française n'est pas satisfaite d'où cette **sanction inédite !**

L'association Les Amis de la Terre à l'origine de la plainte recevra 100.000€ et le reste de la somme sera répartie entre plusieurs organismes engagés dans la lutte contre la pollution de l'air. **Début 2022** le Conseil d'État fera un nouveau bilan des actions entreprises et pourra infliger une nouvelle amende si les mesures ne semblent pas suffisantes.

- **Autre décision historique :** les juges ont aussi donné à l'État neuf mois pour prendre des mesures supplémentaires contre le réchauffement. A l'issue de cette période, s'ils estimaient que les mesures sont toujours insuffisantes, ils pourraient imposer également une astreinte financière.

**À noter qu'à travers le monde**, les actions en justice se multiplient pour mettre les États et les entreprises face à leurs responsabilités et les obliger à faire davantage pour protéger la planète, ce qui est une bonne nouvelle...

**En 2021, le Jour du Dépassement,** date à partir de laquelle l'humanité aura utilisé autant de ressources biologiques que ce que la Terre peut régénérer en une année est intervenue le **29 juillet** soit 24 jours plus tôt qu'en 2020, année marquée par les confinements et l'arrêt de nombreuses activités. À partir de cette date, les habitants des pays riches, principaux consommateurs des ressources, vivront 5 mois en entamant le capital naturel qui aurait pu faire vivre mieux davantage de personnes de par le monde. **1986 a été la dernière année où l'équilibre était respecté**, en 2000 c'était le 1er octobre et depuis le rythme n'a fait que s'accélérer ce qui devrait constituer une alerte majeure supplémentaire !

## Des citoyens pas assez entendus malgré beaucoup d'engagements : des constats amers

**Concertation, gouvernance participative mises à mal**

A quoi servent les heures passées à éplucher les dossiers d'enquêtes publiques, à déployer force arguments et références à des règlementations trop rarement appliquées.

Les différentes périodes de confinement ont largement contribué à réduire les objectifs d'une concertation telle qu'envisagée lors de la loi de participation du public de 2012.

Avec la participation de la DREAL nous avions présenté les nouveaux dispositifs lors d'une rencontre à laquelle plus de 100 personnes dont de nombreux commissaires enquêteurs avaient participé.

Retrouvez nos comptes rendus sur :

https://eda-lille.org/evenement-eda-sur-la-concertation

Les récents dispositifs de la loi ASAP – Accélération et Simplification de l'Action Publique – adoptée le 28 octobre 2020 facilitent les démarches à accomplir par les promoteurs de certains projets au détriment d'une concertation partagée. De même la possibilité pour les préfets d'accorder des dérogations à certains dispositifs réglementaires au titre de la nécessité de faciliter le maintien de l'activité économique ne permettent plus aux citoyens engagés ni aux associations de jouer pleinement leur rôle : les projets autorisés ne répondent pas assez aux impératifs climatiques actuels, ce qu'une pratique de la gouvernance participative telle que prévue en 2012 n'aurait pas manqué de pointer.

A re(lire) dans le Bouffée d'air n°159

https://eda-lille.org/wp-content/uploads/2021/03/bouffee-dair-159.pdf

**Les enquêtes publiques** pour des projets impactant le long terme ont encore lieu mais force est de constater là aussi que malgré des argumentaires très précis de la part des associations et citoyens qui se sont emparés de dossiers particulièrement denses, les autorisations récemment accordées, malgré quelques modifications à apporter, vont encore à l'encontre de la réalité vécue cet été en matière de changement climatique qu'il s'agisse des inondations ou des incendies ! De plus le territoire concerné fait partie bien sûr d'un territoire plus vaste qui risque de subir aussi les conséquences de décisions irréversibles, mais, les arguments pointant ces questions sont rejetés car considérés comme « hors sujet ».

Il semblerait que deux mondes se côtoient mais sur des voies parallèles sans interférences possible ! L'ancien est encore pétri des fonctionnements du siècle passé, conscient de changements à mettre en œuvre sans se donner les moyens de les concrétiser. L'actuel représenté par des citoyens, jeunes surtout, conscients de l'irréversibilité des catastrophes déjà en cours et qui, se sentant impuissants, risquent de se détourner de l'engagement politique et considèrent le vote démocratique obsolète sans parvenir encore à faire émerger d'autres voies.

De nombreuses manifestations et messages d'alertes ont été nécessaires pour éviter ou plutôt suspendre momentanément la réalisation du projet Europacity en région parisienne ou la création de parcs de loisirs en des lieux inappropriés mais rien n'étant jamais acquis la veille citoyenne reste de mise.

En Métropole Européenne de Lille les arguments présentés au sujet de l'extension de l'aéroport de Lesquin ont momentanément été entendus parce que la conjoncture concernant les déplacements aériens est ébranlée par les effets de la pandémie...

**mais qu'en sera-t-il pour ceux déployés par les associations tels :**

- les projets d'artificialisation de près de 40ha de sols agricoles pour favoriser au Sud de Lille à Marquillies l'installation de nouvelles plateformes logistiques, projets en complète contradiction avec la nécessité de réduire bientôt drastiquement les transports de marchandises par camions du fait des rejets de GES ?

- la création de nouvelles dessertes routières « pour éviter quelques points noirs du territoire » et favoriser le développement du pôle Eurasanté sans étudier les alternatives à un projet pensé il y a plusieurs d'années celui de la LINO – Liaison Intercommunale Nord-ouest – et qui pose beaucoup de questions dans le contexte climatique actuel.

L'avis inter associatif est consultable à l'adresse suivante :

https://eda-lille.org/la-liaison-intercommunale-nord-ouest-lino-solution-pour-fluidifier-le-trafic/

**Les mille feuilles administratifs, la nécessité de renouveler les commissions en lien avec les mandats électoraux successifs freinent les décisions à prendre** et favorisent le maintien d'habitudes qui ne sont plus de mise : du temps précieux perdu. Cette question s'est posée par exemple lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marque Deûle : la seule constitution des commissions par le Préfet nécessite une année environ. L'arrêté fixant le périmètre du SAGE a été publié le 2 décembre 2005 et ce n'est que le 9 mars 2020 qu'il a enfin été officiellement adopté. Ce n'est donc qu'à partir de cette date qu'il est opposable et conditionne notamment les aménagements à venir du territoire concerné. Les associations ne peuvent que déplorer l'exécution de certains permis de construire délivrés en amont de cette date et qui à l'évidence vont à l'encontre de la situation climatique actuelle.

**La répartition de compétences** entre différentes entités représentatives à savoir régionales, départementales, métropolitaines ou communales constitue aussi un handicap majeur face à l'urgence des décisions à prendre actuellement, sans parler de retards constants de promulgation par l'État de décrets d'application de mesures déjà votées au niveau européen parfois depuis plusieurs années.

Une réforme de ces fonctionnements est nécessaire mais maintiendra-t-elle une gouvernance participative active basée sur la transparence des informations en prenant en compte les avis formulés ou en explicitant les raisons des éventuels refus ?

## Zone maraîchère de Wavrin : le porteur de projet a été choisi

La zone maraîchère et horticole de Wavrin, ce sont 35 ha de terres arables situées le long de la RN41, dans un secteur où la nappe phréatique est très vulnérable. Entièrement consacrée à l'agriculture biologique et **créée par la MEL** dans une démarche partenariale, elle a accueilli ses premiers exploitants en 2017. Huit agriculteurs y sont installés.

La demande de terrains sur le territoire métropolitain est très importante. C'est pourquoi la MEL s'est engagée dans l'accompagnement de porteurs de projets qui souhaitent s'installer. Une démarche qui permet également à la MEL de soutenir le développement d'une agriculture de proximité, durable et respectueuse de l'environnement et de la préservation de l'eau mais aussi vectrice de création d'emplois et de développement économique dans la ceinture rurale du territoire périurbain.

Florian Dievart avait déjà une parcelle de 1.5 ha en maraîchage bio diversifié, mais fort de son travail de qualité sur sa parcelle et sur les circuits de ventes, il ne parvenait plus à répondre à la demande. Il se voit confier une parcelle de 3 ha pour y faire du maraîchage bio diversifié parmi plusieurs candidatures. Cette nouvelle parcelle lui permettra de développer son activité et de créer une embauche dans un deuxième temps.

Cette démarche portée par la MEL **ne demanderait qu'à être amplifiée** dans le contexte actuel. La création d'une énième zone logistique dans ce secteur Sud de la métropole proche des champs captant, suscite l'incompréhension. Ne serait-il pas plus opportun de faire de ce vaste territoire non artificialisé encore, un pôle maraicher de grande envergure pouvant alimenter les marchés hebdomadaires des communes avoisinantes avec à la clé des emplois, des produits de qualité, des circuits courts, peu d'investissements financiers à prévoir, une protection accrue de la réserve en eau potable : **une utopie qui pourrait devenir réalité ?**

## Elles sont souvent le fait d'initiatives citoyennes

**En île de France, à Romainville,** l'atelier de « Ramen tes Drêches » recycle les drêches pour confectionner des nouilles riches en fibres et en protéines (avec tous les acides aminés essentiels apportés par de la farine de féverole – association céréale légumineuses) ce qui est très apprécié des consommateurs de plus en plus nombreux à la recherche de ce type de produit ; mais que sont ces drêches ?

Il s'agit du reste du malt d'orge utilisé pour la fabrication de la bière : de vraies pépites nutritives riches en fibres, minéraux et protéines ! En effet, uniquement les sucres fermentescibles et solubles sont utilisés pour être transformés en alcool lors de la fabrication de la bière. Le projet de valoriser un co-produit de la bière destiné habituellement à nourrir le bétail en milieu rural ou à produire de l'énergie (électricité et biogaz) dans des méthaniseurs en milieu urbain. Une matière première renouvelable donc, un réemploi optimisé et durable qui correspond tout à fait aux nouvelles orientations des changements nécessaires pour limiter les gâchis de matières premières.

Afin d'aider à la tenue des nouilles, de la farine de blé est également présente dans la recette, mais pas n'importe laquelle !

Du blé tendre T80, issu de variétés anciennes, a été sélectionné pour remplir ce rôle. La ferme de la Drouillerie, en Champagne, est missionnée pour produire ce blé d'une incroyable qualité, plus digeste que les variétés actuelles de blé qui ont subi de multiples sélections et hybridations génétiques. Leurs noms «Rouge de Champagne» et «Rouge de l'Himalaya» semblent fantaisistes l'hiver, lorsque les champs sont encore nus.

L'été venu, leur origine se révèle car, en grossissant, les épis se teintent d'une magnifique couleur rouge !

Cyrille, qui prend soin de ces blés, travaille avec la collection de céréales paysannes de Graines de Noé qui lui a confié au départ une poignée de grains il y a de cela 5 ou 6 ans. Héritage du travail de Renée et Bernard Ronot, cette association travaille depuis 2010 à la conservation et à la diffusion des semences de céréales anciennes et paysannes sélectionnées par ces deux pionniers. Les premières années, il a fallu manier la faux pour récolter les premiers mètres carrés afin de constituer une réserve de grains suffisante pour planter un hectare entier ! Désormais, ce sont une trentaine d'hectares qui régalent les papilles des consommateurs de ces nouilles uniques !

*Théo*

## Perma G'Rennes, une micro-ferme en permaculture à Rennes

Produire en permaculture sur une toute petite surface, sur d'anciennes friches appartenant à la Ville de Rennes dans le quartier de la Prevalaye, c'est le pari de Mickaël Hardy avec sa micro-ferme intensive « Perma G'Rennes ». Préservation de la biodiversité, sobriété et création de lien social sont au cœur du projet qui relie la campagne et le milieu urbain.

Mickaël Hardy est installé depuis juin 2016 sur le site de la Prévalaye, à Rennes. Il s'est lancé dans un projet encore peu courant sur le territoire breton : une micro-ferme intensive maraîchère en permaculture, en milieu urbain, sur des terres appartenant à la Ville de Rennes.

***« Il y avait une dynamique très ancienne ici, avec des petites fermes d'un ou deux hectares. Elle se poursuit aujourd'hui avec une envie d'installer des projets agricoles innovants, avec l'association Les Ami-e-s de la Prévalaye et la Ville »***, explique le maraîcher.

C'est ainsi qu'il s'est installé sur un système très petit, d'un demi-hectare, avec l'objectif de produire autant qu'en agriculture bio sur une surface de un ou deux hectares. ***« On a quatre fois plus de rendement au mètre carré qu'un maraîcher classique »***, précise Mickaël. ***« On va par exemple serrer davantage les cultures sur les parcelles, on peut planter jusqu'à sept espèces par planches, en association. Et on ne passe pas le tracteur ! ».***

Le tout en utilisant les principes de la permaculture. Tout a été réfléchi et créé sur la micro-ferme pour parvenir à la création de micro-écosystèmes et à une interaction entre les différentes espèces. ***« J'ai tout d'abord travaillé sur le design permaculturel, et sur la reproduction du maillage du bocage et des talus. On est ici sur un bocage très précieux, un paysage riche, traditionnel, qu'il faut préserver »***, commente le maraîcher.

## Des semences paysannes en production

Les premières mises en culture datent ainsi de mars 2017. Les premières récoltes (salades, radis…) ont pu avoir lieu en juin. Et les ventes ont démarré fin juillet, notamment sur le marché du Mail François Mitterand à Rennes. Mickaël Hardy fournit également des groupements d'achats et trois Ruches Qui Dit Oui.

La micro-ferme a également pour vocation la production de semences paysannes, notamment pour un semencier. Une cinquantaine de variétés sont ainsi produites. ***« Des variétés paysannes, libres, anciennes, non hybrides et sauvegardées par le fait qu'elles aient été cultivées par des paysans dans des petites parcelles »***, souligne Mickaël, pour qui les aspects « transmission » et « lien social » sont également très importants.

La ferme est ouverte et accessible au public et il est possible d'y suivre des cours de permaculture. ***« Il y a une vraie demande. Les cours se déroulent ici en petits groupes, une fois par semaine. Cela permet de voir et vivre ce qui se passe sur une année en système permaculturel, en ayant une vision sur toutes les saisons»***, développe Mickael, qui veut aussi montrer via sa micro-ferme que la permaculture est « un système viable ». ***« On arrive à avoir une production en totale autonomie. On est dans la sobriété, et en plus on peut créer de l'emploi sur une petite surface. L'objectif, c'est de vivre à trois sur la ferme dans les prochaines années »***, confie-t-il.

Préservation de la biodiversité, autonomie alimentaire, création d'emploi et réduction des déchets, lien social, transmission…Perma G'Rennes semble montrer qu'un autre type d'agriculture, en milieu urbain et sur de très petites surfaces, est possible et pourrait se développer. ***« L'idée, avec ce projet, c'est aussi de montrer qu'on peut le faire, qu'il faut oser s'installer. Les débouchés sont là, la clientèle est à côté. Il faut y aller petit à petit »***, affirme Mickaël.

La Ville de Rennes compte d'ailleurs soutenir d'autres projets d'installations de ce type, dans d'autres quartiers. De quoi donner des idées aux autres communes bretonnes, même aux plus petites, espère le maraîcher de la Prévalaye !

# Le jardin des enfants Lorgues – I Lorgues You !

**Pandémie oblige, Arthur notre correspondant globe-trotter s'est momentanément installé à Lorgues … région Provence Côte d'Azur dans le Var près de Draguignan avant de repartir au Kenya, expérience dont il nous parlera dans un prochain numéro bien sûr !**

## Notre Histoire

Début 2020 Ilyana Teissedre a obtenu le prêt d'un terrain à vocation maraîchère pour le réhabiliter. Tout de suite elle se mit au travail pour redonner vie à ce jardin qui n'avait plus été cultivé depuis le départ de M. Hubert en maison de retraite.

Situé tout près du centre historique de Lorgues, à la lisière du castrum du XIème siècle, ce jardin était la source alimentaire des habitants. L'immense bassin entre le jardin et l'ancien moulin de l'actuelle place Accarisio fait partie intégrante du réseau d'eau de la source de « la Canal » qui alimentait en eau le réseau des nombreux moulins qui descendaient jusqu'à la Collégiale de Lorgues.

C'est une partie de l'histoire de Lorgues qui reprend vie ici. Lorgues a un réel potentiel historique et, redonner vie au jardin en même temps qu'il est prévu de réhabiliter le centre ancien, est tout à fait cohérent. La vie des lorguais telle qu'au moyen âge pourrait être présentée. De plus, conserver cet espace naturel est essentiel pour l'équilibre de la ville. Poumon vert du centre, le jardin est aussi une éponge qui limiterait les risques liés au dérèglement climatique. En effet, l'urbanisation et les risques d'inondations tels qu'en 2010 rendent indispensables ces espaces de terre et d'herbes, d'arbres, seules barrières naturelles permettant de ralentir les eaux qui peuvent devenir si violentes en Provence.

Avec ses connaissances à la fois botanique, historique et patrimoniale, l'objectif d'Ilyana était de mettre les lieux à disposition des enfants, des jeunes, des publics fragiles et désorientés et des demandeurs d'asile. Elle voulait que ces publics très différents œuvrent ensemble à la vie de ce jardin avec l'aide des parents d'élèves, des riverains et des anciens.

Le premier contact fut pris avec Michèle Veronesi directrice de l'école maternelle Zola qu'elle savait ouverte à ce type d'initiative, puis très vite Armelle Julou, enseignante à la même école a rejoint l'aventure.

Hélas le confinement brisa ce bel élan ou plutôt le mit en sommeil. Ilyana continua à s'occuper du jardin en se disant qu'après cet épisode difficile le jardin aurait encore plus d'utilité. Elle bêcha, débroussailla, aménagea, planta. Elle fit de belles découvertes, des arbres apparurent derrière les broussailles, des plantes qu'elle connaissait reprirent vie. De petits habitants l'accompagnèrent : hérisson, tortue, orvet, la nuit le petit duc...

En juin 2020, la première classe put enfin découvrir le jardin : et là tous ses doutes s'évanouirent, elle avait eu raison ! Le bonheur des enfants, leur joie de découvrir les trois poules, leur curiosité l'enchantèrent. Dès lors, elle redoubla d'énergie. Ce projet qui donnait déjà du sens à sa vie pourrait profiter à d'autres. Elle travailla tout l'été au jardin, sans rémunération, avec la seule envie que ça marche.

Et depuis le début de l'année scolaire 2020/2021, deux classes viennent toutes les semaines : 50 enfants pour l'instant mais aussi des voisins amusés par ces petits qui s'ébattent et travaillent la terre, cueillent des fruits et ont classe. Les parents d'élèves ont tout de suite adhéré et accompagnent leurs enfants selon leur disponibilité. Des demandeurs d'asile du Centre d'Accueil proche aident aussi avec bonheur et retrouvent une dignité et un sens à leur vie.

Des personnes à la retraite sensibles à cette énergie positive sont vite devenues les accompagnateurs réguliers et assidus des jeunes enfants et échangent leurs connaissances avec eux et Ilyana, ce qui constitue une mine d'information sur les plantes et la pratique de la culture.

Le deuxième confinement de l'automne 2020 amena de nouvelles énergies avec des jeunes adultes à l'arrêt professionnel en raison de la crise sanitaire. C'est alors que j'ai également rejoint le projet en y apportant plutôt mes connaissances et ressources techniques pour concrétiser le projet en préparant les statuts d'une future association et son site internet, ce qui se concrétisa au mois de février 2021. **En pleine morosité générale, le Jardin de l'Impasse du Grand Jardin est devenu une fenêtre et un espoir pour tous, petits et grands.** Ainsi, malgré les différents confinements, durant toute l'année scolaire, les jeudis et les vendredis après-midi les élèves (Moyenne Section et Grande Section) de la maternelle Zola des classes de Michèle et d'Armelle sont venus durant 2 heures au jardin pour des ateliers divers et variés avec toujours une ouverture encore plus grande vers la nature et la découverte de sa beauté.

Suite à la création de l'association, dans un second temps, toutes les autres classes de Lorgues ont été reçues pour de premiers ateliers découvertes afin que pour l'année scolaire 2021/2022, tous les enfants de Lorgues puissent accéder au Jardin des enfants. Un contact a également été pris avec le Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile, pour que les hommes s'investissent par le travail mais aussi les femmes et leurs jeunes enfants d'âge non scolaire.

Il nous a ensuite semblé naturel de valoriser le travail réalisé par Ilyana. Pour cela, un emploi a été créé grâce à l'accompagnement du Département du Var. Cet emploi a pour but de pérenniser toutes les actions mises en place. Depuis la création de cet emploi, nous avons aussi obtenu l'aide du Crédit Agricole de Lorgues pour la création de toilettes sèches et celle à nouveau du Département du Var et du Ministère de l'Agriculture via le programme France Relance pour poursuivre de manière plus sereine toutes les activités, réaliser des travaux d'embellissement et d'investissement pour préserver le Jardin historique de l'Impasse du Grand Jardin.

Pouvoir accueillir toutes les classes de Lorgues et leurs parents avec le soutien de la mairie, du département du Var, du Crédit Agricole et de plus de 150 bénévoles investis dans tous les projets est une grande fierté pour Ilyana et celles et ceux qui l'ont suivie dans ce projet ambitieux qui ne demande qu'à être développé encore.

## Le volet pédagogique

La pédagogie utilisée au Jardin est basée sur une dynamique « d'école dehors » qui développe un apprentissage dans la nature, par la nature et pour la nature. Ce terme d'école du dehors fait partie de l'ADN des deux enseignantes initiatrices du projet et de la coordinatrice. Elles comptent bien partager ce concept avec tous les autres enseignants, parents et bénévoles qui s'engageront dans le projet. D'ailleurs, les instructions officielles actuelles recommandent aujourd'hui ce qu'elles ont fait d'instinct : la classe dehors, les activités de découverte, de jardinage au rythme des saisons mais aussi de découverte botanique, météo, « land art », la connaissance du vivant et des soins aux animaux pour une prise de conscience vécue de la vie et de sa fragilité.

**Infos :**
Impasse du Grand Jardin 83510 Lorgues.
**Lejardindesenfants83@gmail.com**
Facebook : @lejardindesenfantslorgues

# Actualités EDA

Le rapport moral et le bilan des activités 2020 ont été présentés aux quelques membres présents à l'assemblée générale le 14 juin 2021 et adoptés à l'unanimité. Le contexte sanitaire n'a en effet pas permis d'organiser un événement plus ouvert à d'éventuels futurs adhérents.

Quelques points essentiels :

- **Une veille citoyenne permanente malgré la pandémie**

… Cette situation inédite a conduit l'ensemble des citoyens à adopter de nouvelles habitudes lors du premier confinement tels le soutien aux producteurs locaux ou la solidarité envers les personnels soignant en respectant les nouvelles règles en vigueur.

D'un côté une prise de conscience concernant la vulnérabilité de nos modes de consommation mais de l'autre **une restriction de nos libertés individuelles** et pour les associations moins de concertation, moins d'influence du fait des pouvoirs accrus des préfets et l'octroi de **dérogations** pour des projets souvent contestables au regard des conséquences à long terme de leur impact sur les écosystèmes.

- **Confinement oblige**

… Il nous a semblé important de donner **la parole aux jeunes** avec lesquels nous sommes en relation pour recueillir leurs ressentis pour cette situation inédite et surtout leurs priorités pour l'après confinement. Heureusement ils sont lucides et positifs, prêts à rebondir en s'adaptant à la nécessité de changer de modes de vie et de réduire les inégalités au niveau mondial, car conscients de la grande fragilité de la planète.

… **Que dire de la convention citoyenne pour le climat ?** L'enthousiasme partagé avec les participants a laissé place à d'amères désillusions.

- **Dans le cadre des 30 ans d'EDA**

… Nous avons rédigé un document qui retrace notre fil rouge tout au long de ces années à savoir les enjeux que représentent **les sols pour le 21ème siècle**. Ce document a été adressé à tous les candidats têtes de listes des futures élections régionales. Six questions leur ont été posées pour connaître leurs engagements sur différents thèmes dont notamment celui de l'artificialisation des sols : deux têtes de liste nous ont répondu (voir site).

- **Nous avons poursuivi :**

La présentation des portraits de jardins et nos immersions en Guyane avec Jérémy Brassart et, avec Arthur, avons découvert au Kenya les conflits d'usage entre traditions masaï nomades et appétits des promoteurs touristiques pour valoriser les parcs d'animaux sauvages pour safaris.

**2021** nécessitera encore beaucoup d'investissements car les concertations (gestion déchets nucléaires, agrandissement de l'aéroport de Lesquin et enquêtes publiques pour des projets proches des irremplaçables champs captant de la métropole restés en suspens) vont se succéder voire même se superposer ! **Il n'est pas question de lâcher prise, même si cela demande beaucoup de ténacité.**

Notre bilan est à retrouver dans les actus sur notre site **https://eda-lille.org/actus/**

AGENDA

## 27 août 2021 – Nantes

Participation à un atelier concernant les rivières et fleuves artères de vie dans le cadre du vaste programme de l'Université d'été des Mouvements Sociaux et Solidarités qui a lieu cette année a lieu à Nantes.

**Environnement et Développement Alternatif**
5 rue Jules de Vicq, 59800 Lille - Tel : 03 20 52 02 12 - Fax : 03 20 86 26 06
Membre de la MRES - Site internet : www.eda-lille.org
http://agriculture-urbaine-metropole-lille.com

Co-financé par la DREAL
NORD PAS DE CALAIS

Mise en page : Céleste Josephe